



Préfecture de département

# Commune de JACOB BELLECOMBETTE

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **2016-1669** du **22 décembre 2016** mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels oui  non

<b>PPRI Bassin Chambérien Amont APPROUVE</b>	date <b>3 décembre 2002</b>	aléa <b>Inondation</b>
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Rapport de présentation- Zonage- Règlement du PPR	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPR m ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR miniers oui  non

	date	
	date	
	date	

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>

### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR technologiques oui  non

	date	effet
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>
	consultable sur Internet * <input type="checkbox"/>

### 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1

## pièces jointes

### 6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Zonage réglementaire du PPR consultable en Mairie- DDT et sur internet: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/>

### 7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles nombre **3** catastrophes technologiques nombre **0**

Date

Le préfet de département